

## Compte épargne-placement

Économisez à long terme et restez flexible

Vous souhaitez placer votre capital à long terme de manière sûre? Dans ce cas, le compte épargne-placement de la Banque Migros est ce qu'il vous faut. Les possibilités de retrait sont moins généreuses que pour un compte d'épargne, mais vous profitez du taux d'intérêt préférentiel attrayant et du bonus de fidélité de la Banque Migros. Votre capital croît donc encore plus rapidement.



### Taux d'intérêt attrayant

Placez l'argent dont vous n'avez pas besoin pour le moment sur un compte épargne-placement. Le produit des intérêts est plus élevé que sur un compte d'épargne. Et si vous n'effectuez aucun retrait durant une année, vous bénéficierez du bonus de fidélité l'année suivante.



### Épargne sûre

Avec le compte d'épargne, vous faites fructifier votre argent sans risque et bénéficiez de la garantie des dépôts prévue par la loi.



### Revenus attractifs

Grâce à la rémunération attrayante, vous bénéficiez encore davantage de l'effet des intérêts composés au fil des ans.

## Offre

### Disponibilité

L'offre est proposée aux particuliers.

### Variantes

Le compte épargne-placement est géré en CHF.

### Particularités

Vous pouvez ouvrir au maximum deux comptes épargne-placement.

### Revenus

Les intérêts sont crédités une fois par an, au 31 décembre. Si vous n'effectuez aucun retrait sur votre compte épargne-placement durant une année civile, vous bénéficierez en plus du bonus de fidélité l'année suivante.

Exemple: Pour un solde en compte de 150 000 CHF sans retraits l'année précédente, les intérêts sont crédités pour l'année 2025.:

Premiers CHF 100 000: 0,650% (0,550% + 0,100%)

50 000 francs restants: 0,350% (0,100% + 0,250%)

|                                                      |          |
|------------------------------------------------------|----------|
| Taux d'intérêt crédit jusqu'à 100'000 CHF            | 0,550%   |
| Taux d'intérêt Crédit de plus de 100'000 CHF         | 0,100%   |
| Bonus de fidélité 2025 jusqu'à 100'000 CHF           | + 0,100% |
| Bonus de fidélité 2025 d'un montant de 100'000 CHF   | + 0,250% |
| Bonus de fidélité 2026 pour le solde total en compte | + 0,100% |

### Retrait

Jusqu'à CHF 25'000 par trimestre. Les retraits plus élevés sont seulement possibles moyennant

un préavis de 91 jours.

### Frais principaux

|                                              |                          |
|----------------------------------------------|--------------------------|
| Ouverture et clôture de compte               | gratuit                  |
| Tenue de compte                              | gratuit                  |
| Boucllement de compte par an                 | gratuit                  |
| Ecriture entrée par trafic des paiements     | gratuit                  |
| Retrait jusqu'à                              | CHF 25 000 par trimestre |
| Retrait au-delà, sans résiliation du montant | 2,000%                   |
| Retrait au-delà, avec résiliation du montant | 91 jours                 |
| Relevé de compte en ligne                    | gratuit                  |
| Relevé de compte par la poste, par extrait   | CHF 1.50                 |
| Avis d'écriture en ligne                     | gratuit                  |
| Avis d'écriture par la poste, par avis       | CHF 1                    |

## Informations pratiques

### Conseils pratiques

- Les liquidités non nécessitées à long terme sont mieux rémunérées sur le compte épargne-placement que par exemple sur le compte d'épargne.
- Un ordre permanent permet de mettre en place facilement un plan d'épargne en compte.
- Le compte épargne-placement peut être relié à la carte de débit existante pour retirer, si nécessaire, de l'argent. Cela permet de faire l'économie d'une carte séparée.
- Le compte d'épargne offre une meilleure disponibilité pour les avoirs nécessaires à moyen terme.
- Jusqu'à 25 ans révolus, les avoirs sont mieux rémunérés sur un compte d'épargne Free25.
- Les retraits d'argent fréquents sont nettement plus avantageux avec un compte privé.
- Si, à partir du 1er février 2024, vous ne retirez pas d'argent de votre compte épargne-placement durant une année civile, vous bénéficierez, pour l'année suivante, d'un bonus de fidélité en sus du taux d'intérêt de base.

Examinez aussi notre plan d'épargne en fonds

[banquemigros.ch/plan-depargne](https://banquemigros.ch/plan-depargne)